

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DDEEES 119 Subvention avec convention à l'association Science Créativité Interdisciplinarité Recherche Education (SCIRE) pour la création d'une plateforme de numérisation d'enseignements innovants.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, par lequel M le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'investissement à l'association Science Créativité Interdisciplinarité Recherche Education (SCIRE) pour la création d'une plateforme de numérisation d'enseignements innovants ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Science Créativité Interdisciplinarité Recherche Education (SCIRE) pour la création d'une plateforme de numérisation d'enseignements innovants.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.000.000 euros est attribuée à l'Association Science Créativité Interdisciplinarité Recherche Education (SCIRE).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, chapitre 20, article 2042, APDF 04488 du budget d'investissement de la Ville de Paris de l'année 2013.